



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 16 juillet 2020**

**N° 9 – D. 16.07.2020**

*L'an deux mil vingt, le seize juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**7.1.2. Répartition de la part complémentaire**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Éric, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, GROS Patrick, BOLF Edith.

**Membres représentés :** PERSICO Simon (donne procuration à SCOLAN Virginie), LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), PAVIOL Sophie (donne procuration à RACHIDI Walid), RIFFARD Coline (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), HERENGER-POUCHELLE Méлина (donne procuration à MERLE Elsa), GIUNTA Chloé (donne procuration à OUDART Martin), DAVAI Camille (procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission vie étudiante du 2 juillet 2020,

Considérant que la part complémentaire de la CVEC s'élève à 18,92€ ;

Considérant que le nombre d'étudiants UGA hors CAPM est de 47 208 (étudiants doctorants inclus) ;

Considérant la répartition sur les 4 axes suivante :

Secteur	Montant
Santé	121 631,36 €
Culture	15 000,00 €
Sport	135 000,00 €
VE	207 000,00 €
TOTAL	478 631,36 €
Montant à ventiler selon actions à venir	414 544,00 €
<b>Total Part Complémentaire</b>	<b>893 175,36 €</b>

*Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la répartition de la part complémentaire de la CVEC comme présentée ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition de la part complémentaire de la CVEC comme présentée ci-dessus.**

Publié le : 28/07/2020

Transmis au Rectorat le : 28/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juillet 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Joris BENELE  
Le Directeur général des services  
Joris BENELE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.